

Les zones humides du Finistère

Avant propos

Cette seconde partie vise à présenter les différentes zones humides qui peuvent être rencontrées dans le Finistère, leurs intérêts, leur dynamique et les enjeux qui y sont associés.

Elle constitue une clé d'entrée permettant d'orienter le lecteur vers les différents itinéraires techniques décrits dans la troisième partie du guide.

Pour permettre une lecture plus aisée, il a été procédé à un regroupement des différents habitats de zones humides selon six grands types, divisés en treize sous-catégories correspondant à des sous-unités physiologiques et écologiques, qui présentent des problématiques de gestion communes. Cette typologie simplifiée s'appuie d'une part, sur les travaux menés par le Conservatoire botanique national de Brest⁽¹⁾ et d'autre part, sur les échanges menés avec les gestionnaires dans le cadre de l'élaboration du guide (cf. La présentation du guide technique - p 7).

Pour en savoir plus

- **Conservatoire botanique national de Brest**, février 2009 - Catalogue des habitats naturels et semi-naturels du Finistère.
- **QUÉRÉ et al.**, 2008 - « Atlas floristique de Bretagne - la flore du Finistère » - édition Siloë.

⁽¹⁾ Le Conservatoire botanique national de Brest (CBNB) est un établissement public, qui a pour vocation principale de développer la connaissance de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels du territoire armoricain. Il participe également à la préservation de la flore et des habitats menacés. Le conservatoire constitue un partenaire privilégié pour la connaissance des végétations de notre région.

Sur le terrain, les critères permettant d'identifier une zone humide s'appuient principalement sur la présence d'eau, de sols particuliers (hydromorphes) et le plus souvent, d'une végétation spécifique, adaptée à l'inondation ou aux conditions d'humidité (végétation dite hygrophile).

Ainsi, l'arrêté ministériel du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, fixe les critères à prendre en compte pour la caractérisation et la délimitation des zones humides, en s'appuyant sur des listes de sols « types », d'habitats et d'espèces végétales relevant des zones humides (cf. guide méthodologique d'inventaire des zones humides – www.zoneshumides29.fr).

La notion d'habitat en écologie

L'habitat est un concept utilisé pour décrire un « milieu » au sein duquel, une ou des populations d'individus (espèces animales ou végétales), peuvent vivre et s'épanouir.

L'étude de la végétation constitue généralement le premier indicateur pour caractériser un habitat.

D'autres critères sont également à prendre en compte comme la localisation géographique (littoral, plaine, montagne), les conditions stationnelles (acide, calcaire, humide, sec, etc.) et les usages (pâture, fauche).

Quelques éléments de contexte

Dans le Finistère, les zones humides occupent près de 10 % du territoire, ce qui place le département au-dessus de la moyenne nationale (3 à 4 %).

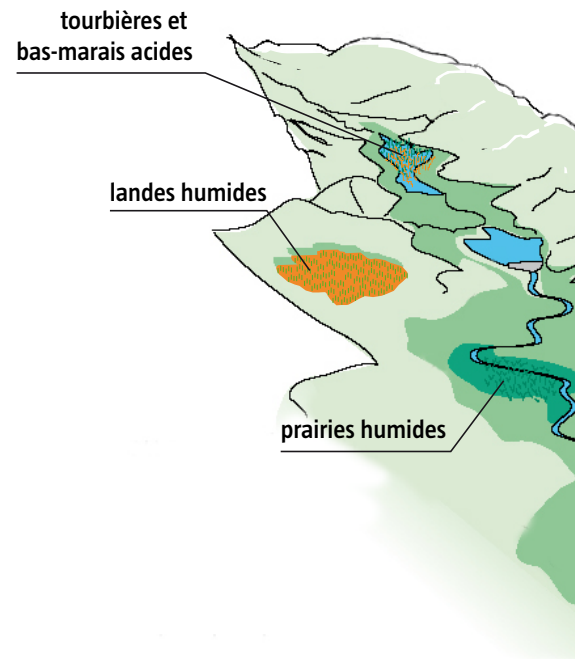
Ces zones humides prennent différentes formes et se retrouvent aussi bien à l'intérieur des terres (zones sourceuses, abords des cours d'eau, rives des plans d'eau), qu'en bord de mer (dépressions arrière-dunaires, prés salés, etc.).

Le réseau hydrographique constitue souvent une charnière, le long de laquelle la majeure partie des zones humides se développe (prairies inondables, boisements humides de bas fonds, etc.). Cependant, certains habitats humides peuvent également se retrouver isolés : ce sont par exemple les tourbières, les marais et les landes humides, qui peuvent occuper des dépressions déconnectées des axes fluviaux.

De nos jours, les zones humides ont été, en grande majorité, transformées par l'homme. Leurs caractéristiques dépendent donc fortement de leur vocation et de leurs usages passés ou actuels : agricoles, récréatifs, paysagers, protection de la nature, etc.



Les zones humides dans le paysage



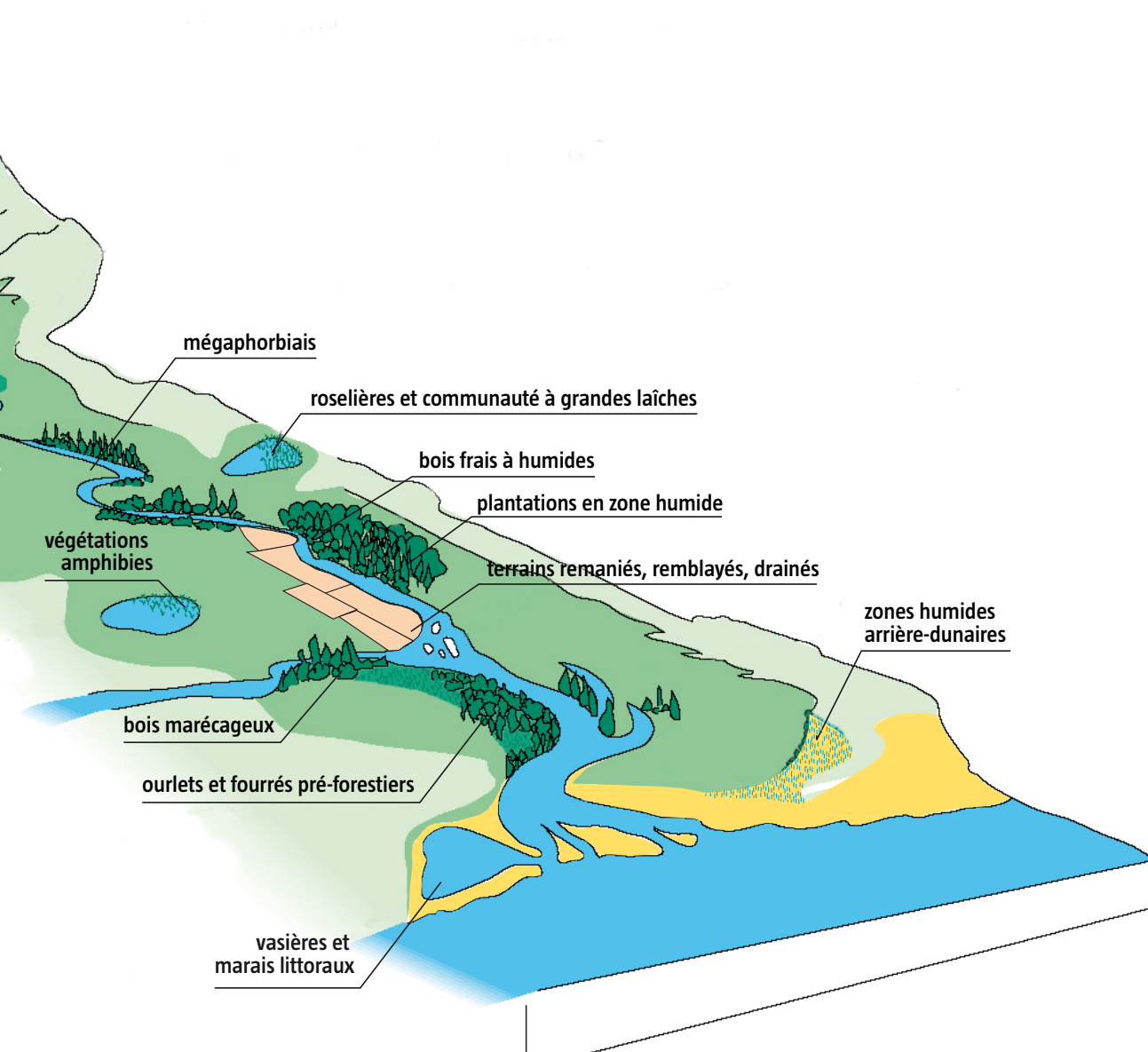
Source :
Guide technique interagences -
les zones humides et la ressource en eau
Schéma "localisation des zones humides
dans le bassin versant" modifié



Certaines zones humides ont été modifiées pour permettre une exploitation agricole plus importante



En zone urbaine, des prairies de fond de vallée ont été mises à contribution pour écrêter les crues



Définition d'une zone humide

Au sens de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, une zone humide se caractérise par « des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année » - Article L.211-1 du code de l'environnement.



La définition et la délimitation des zones humides sont données par la réglementation

Typologie simplifiée des zones humides du Finistère

Type de végétation : **A** : végétation aquatique/amphibie, **M** : prairie marécageuse/marais/tourbière, **L** : lande, **P** : prairie humide, **R** : roselière/cariçaie/mégaphorbiaie **F** : ourlet pré-forestier/fourré, **B** : bois humide, **T** : zone humide transformée.

Inondabilité : * temporaire (inondation hivernale, voire printanière), ** régulière (assec estival), *** quasi-permanente.

Référentiels européens de description hiérarchisée des habitats naturels :

- CORINE Biotopes : De Villers et la., 1991 - CORINE Biotopes manual. Habitats of the European community - European commission, Luxembourg.
- CODE UE : Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la de la flore sauvages.

Grands types de zones humides	Type	Inondabilité	Intitulé habitat([1])	Correspondance CORINE Biotopes	Code UE (* habitat prioritaire)
Zones humides littorales					
Zones humides arrière-dunaires	A	***	Mares dunaires	16.31	2190
	A	***	Pelouses pionnières amphibies des dépressions humides arrière-dunaires	16.32	2190
	P	*	Végétation prairiale des dépressions humides arrière-dunaires	16.34	2190
	M	**	Bas marais alcalins	16.33	2190 ; (6420)
	R	**	Roselières arrière-dunaires	16.35	2190
	F	*	Fourrés dunaires humides	16.26	2170
	B	*	Forêts et boisements dunaires humides	16.29	2180
Vasières et marais littoraux	M	***	Slikke avec végétation phanérogame	15.21 ; 15.111	1320 ; 1310
	M	**	Végétations du schorre	15.3	1330 ; 1420
	P	*	Prairies subhalophiles	15.52	1410
	A	***	Herbiers saumâtres	23.2	1110 ; 1130 ; 1150*
	R	**	Mégaphorbiaies estuariennes	37.71	6430
Landes, tourbières et bas-marais					
Landes humides	L	*	Landes humides	31.1	7110*
	L	**	Landes tourbeuses	31.1 ; 51.1	7140 ; 7150 ; (7110*)
Tourbières et bas-marais	M	***	Tourbières à sphaigne	51.1	7140
	M	***	Ouvertures sur substrat tourbeux	54.6	6410
	M	***	Tremblants	54.5	4020* ; (7120)
	M	**	Bas marais acides	54.4	7110* ; (7120)
Prairies					
Prairies humides	P	*	Prairies humides eutrophes et mésotrophes	37.2	-
	P	*	Prairies humides oligotrophes	37.3	(6410)
Végétations rivulaires et ceintures de plans d'eau					
Végétations amphibies	A	***	Végétations amphibies	22.3	3130 ; 3150 ; 3270
Roselières et communautés à grandes laïches	R	**	Roselières et végétations à grandes laïches des bords d'étangs et de cours d'eau	53.1 ; 53.2	-
Mégaphorbiaies	R	**	Mégaphorbiaies rivulaires méso-eutrophes	37.71 ; 37.1	6430
Bois humides et végétations forestières					
Bois frais à humides	B	*	Chênaies hygrophiles acides	41.51	9190
	B	*	Chênaies de fonds de vallons	41.21	-
	B	*	Forêts riveraines non marécageuses	44.3 ; (44.4)	91E0*
	B	*	Frênaies de fonds de vallons	41.3	9180*
Bois marécageux	B	**	Forêts humides marécageuses	44.9	(91E0*)
	B	**	Aulnaies et bétulaies tourbeuses oligotrophes	44.912 ; 44.A1	(91D0*)
Ourlets et fourrés pré-forestiers	F	*	Ourlets préforestiers	37.72	-
	F	*	Ourlets nitrophiles	37.72	6430
	F	*	Fourrés humides	44.92	-
Zones humides transformées / dégradées					
Terrains remaniés, remblayés, drainés	T	(*)	Végétations rudérales	87	-
	T	(*)	Prairies mésophiles	38	-
	T	(*)	Labours	81 ; 82	-
Plantations en zone humide	T	* (**)	Plantations de peupliers	83.321	-
	T	*	Plantations de résineux	83.31	-

⁽¹⁾ Source : extrait du catalogue des habitats naturels et semi-naturels du Finistère - CBNB fév. 2009.

De la végétation à la gestion

Au sein des zones humides du Finistère, on rencontre une grande diversité d'habitats (voir le catalogue des habitats naturels et semi-naturels du Finistère, établi par le Conservatoire botanique national de Brest - cf. extrait en annexe 4⁽¹⁾).

Certains de ces habitats ne nécessitent pas d'intervention ou de mesure de gestion particulière pour se maintenir dans un bon état de conservation. Cette non-intervention constitue alors une mesure de gestion à part entière. D'autres peuvent relever de pratiques de gestion ou de problématiques similaires (prairies, roselières, etc.). Compte tenu de la finalité du présent guide, une « typologie simplifiée des habitats du Finistère » a été mise au point, en se basant sur les travaux du CBNB et sur les problématiques et interventions mises en évidence lors des échanges avec les partenaires associés à l'élaboration du présent guide.

Ainsi, 13 catégories de zones humides ont été déclinées. Ces dernières sont regroupées en 6 grands types de milieux (cf. tableau de synthèse ci-contre et schéma page 25) :

- Zones humides littorales.
- Landes, tourbières et bas-marais.
- Prairies.
- Végétations rivulaires et ceintures de plans d'eau.
- Bois humides et végétations forestières.

- Zones humides transformées/dégradées.

Remarque importante :

Il apparaît difficile d'être exhaustif et de décrire, dans le présent guide, l'ensemble des cas de figure pouvant se présenter aux gestionnaires. Il sera donc souvent nécessaire, dans la mesure du possible, de s'appuyer sur une analyse préalable du site et du milieu menée par un spécialiste (cf. première partie du guide). Cette analyse devra notamment définir précisément le (ou les) type(s) d'habitat rencontré(s) et les enjeux associés (intérêt patrimonial, dynamique, intérêt agricole, etc.).



L'évolution des roselières dépend beaucoup de la gestion des niveaux d'eau



La fauche permet de maintenir la strate herbacée

⁽¹⁾ Catalogue en cours de révision (mise à jour prévue en 2012)

Les six grands types de milieux retenus dans ce guide font l'objet d'une présentation homogène, suivant le modèle suivant :



- 1 Intitulé du type de milieu.
- 2 Description sommaire des caractéristiques de ce type de milieu.
- 3 Liste des espèces végétales caractéristiques, avec parfois indication de quelques espèces compagnes.
- 4 Description succincte des principaux intérêts de l'habitat autant en terme de valeur patrimoniale (milieux naturels, faune, flore) que de valeur paysagère, agricole, récréative ou pour la gestion de la ressource en eau.
- 5 Éléments de compréhension du stade dynamique de l'habitat et de son évolution possible, avec précision des enjeux biologiques associés.
- 6 Commentaire(s) concernant les principaux axes de gestion permettant la conservation ou la restauration de l'habitat.
- 7 Renvoi vers les itinéraires techniques à consulter (cf. troisième partie) pour mettre en œuvre les pratiques de gestion décrites.